



Contrat lié à un bon de commande

Par **freyced**, le **24/12/2009** à **00:48**

Bonjour,rnrnJ'ai signé il y a 8 mois un bon de commande pour une prestation de services sur une année. Donc il reste plus que 4 mois de prestations.rnrnJe n'avais pas vu lorsque j'ai signé qu'un contrat était lié au bon de commande de cette manière:rnrnLe Client, déclare avoir pris connaissance et accepté le présent bon de commande ainsi que les conditions générales du contrat visible sur le site www.xxx.frrnrnEn a t'il le droit ?rnrnPuis-je casser le contrat aujourd'hui et me retourner contre lui car les services qui sont proposés sont pas à la hauteur de mes espérancesrnrnMerci de vos lumières et merci pour ce site très instructif que je lis fréquemment.rnrnCordialement

Par **freyced**, le **24/12/2009** à **12:42**

Bonjour, rnrnPersonne ne peut m'aider ??rnrnVeuillez m'excuser de mon insistance.rnrnCordialement